

# **MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**05/04/2018**

**L'an deux mille dix huit et le seize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.**

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 14**

**Présents : Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLA- ZANNA M. PIZZATO, Mmes TOUZANNE AIMONE-CAT, Mr ROUCH Mme CAHUZAC**

**D.C.M. N° 4.6**

**Absent excusé : M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD)**

**Remplacement du système d'accès dans les deux écoles.**

**Absente : Mme TONELLO**

**Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès dans les deux écoles, au restaurant scolaire et au centre de loisirs est contrôlé par des serrures traditionnelles anciennes et toutes différentes. Il ajoute que cette solution peu pratique et difficile à mettre en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate pourrait être remplacée par un système de contrôle d'accès numérique.

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté des fournisseurs de tels systèmes et donne lecture de la proposition d'équipement réalisé par l'Entreprise « Menuiserie Lougarre » de Labarthe-Inard (31).

Le coût total, fourniture et installation des contrôles d'accès avec le logiciel et le système informatique s'élève à 10 831,66 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette proposition pour un équipement de contrôle d'accès pour les deux écoles, le restaurant scolaire et le centre de loisirs ainsi que le devis fourni par la société pour un montant de et de réaliser cette installation durant les vacances d'été de l'année scolaire en cours.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents,**

- de confier le projet d'équipement de contrôle d'accès aux deux écoles, au restaurant scolaire et au centre de loisirs à la Menuiserie Lougarre de Labarthe-Inard (31) pour un montant H.T de **DIX MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN EUROS SOIXANTE SIX CENTS (10 831,66 €)**, de réaliser cette installation durant les vacances d'été de l'année scolaire en cours.
- de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- d'inscrire cette dépense à l'article 2315 du Budget Communal 2018

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **19.04.2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 17 avril 2018

Le Maire,  
C. SANS

